

ACN AUDIT

Commissaire aux Comptes
8, avenue Frédéric Mistral

13 008 MARSEILLE

PIERRE GODET

Commissaire aux Comptes
6, rue Bucourt

92 210 SAINT CLOUD

@COM.MCP AUDIT

Commissaire aux Comptes
73, rue de St Mandrier – ZA La
Millonne Parc de l'Arboretum A2
83 140 SIX-FOURS

SA GROUPE CARNIVOR

Siège social : Maison de la Boucherie - Quartier Lagoubran
83 200 TOULON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Société Anonyme au capital 8 964 246 €.

R.C.S : TOULON 394 275 028

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SA GROUPE CARNIVOR,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société anonyme SA GROUPE CARNIVOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « informations générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels concernant

- La procédure fiscale frappant la SCI BOUSSARD SUD sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2016.
- Les procédures en cours sur les contrôles Urssaf sur les périodes 2012, 2013 et 2014 et 2016 , 2017 et 2018.

- Le non-respect des covenants bancaires dans le cadre d'un contrat de crédits syndiqués au niveau de la société THREA.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note « Engagements financiers » de l'annexe expose la liste des engagements financiers donnés par la société à ses filiales. Nous avons vérifié l'exhaustivité et la réalité des engagements mentionnés.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 41.340.124 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil de surveillance des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre

son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

7. Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, Saint Cloud et Six Fours, le 10 octobre 2024

Les commissaires aux comptes

ACN AUDIT

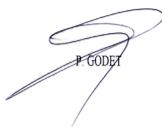
Commissaire aux Comptes



Jérôme DAVID

PIERRE GODET

Commissaire aux Comptes



Pierre GODET

@COM.MCP AUDIT

Commissaire aux Comptes



Marie-Claire PASTOUREAU

Annexe

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	177 974	177 616	358	5 103	4 745	92.98	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	313 840	281 812	32 028	39 939	7 911	19.81	
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	1 411 393	1 187 078	224 316	243 396	19 081	7.84	
	Immobilisations en cours	7 362		7 362	3 849	3 513	91.28	
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	41 340 124		41 340 124	41 340 074	50	0.00		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts				175 969	175 969	100.00		
Autres immobilisations financières	14 453		14 453	14 301	152	1.06		
Total II	43 265 146	1 646 505	41 618 640	41 822 631	203 991	0.49		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	225 889		225 889	227 200	1 311	0.58	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	8 364 212		8 364 212	7 118 507	1 245 705	17.50	
	Autres créances	17 016 738	2 591 085	14 425 653	16 018 748	1 593 095	9.95	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	170 367		170 367	209 146	38 779	18.54		
Charges constatées d'avance (3)	11 962		11 962	11 981	18	0.15		
Total III	25 789 168	2 591 085	23 198 083	23 585 581	387 498	1.64		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	69 054 314	4 237 590	64 816 724	65 408 212	591 489	0.90		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 964 246)	8 964 246		8 964 246			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 379		17 379			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	999 375		999 375			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	4 989 533		4 162 710		826 823	19.86	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 628 163		2 708 474		80 312	2.97	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	17 598 696		16 852 184		746 511	4.43	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 285 279		1 549 925		264 646	17.07
	Concours bancaires courants	1 143 895		1 081 999		61 896	5.72
	Emprunts et dettes financières diverses	30 794 898		32 047 291		1 252 393	3.91
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	863 680		682 128		181 552	26.62
	Dettes fiscales et sociales	4 436 721		4 870 531		433 810	8.91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	725		10 473		9 748	93.08	
Autres dettes	8 692 829		8 313 681		379 149	4.56	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	47 218 028		48 556 028		1 338 000	2.76
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	64 816 724		65 408 212		591 489	0.90

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

46 323 183 48 039 901

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 620 000		1 620 000	1 894 904		274 904	14.51
Chiffre d'affaires NET	1 620 000		1 620 000	1 894 904		274 904	14.51
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			9 167	14 667		5 500	37.50
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			9 238	8 910		329	3.69
Autres produits			35	16		19	116.83
Total des Produits d'exploitation (I)			1 638 440	1 918 496		280 057	14.60
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 266 868	875 949		390 919	44.63
Impôts, taxes et versements assimilés			34 956	11 158		23 798	213.28
Salaires et traitements			1 487 752	1 523 733		35 981	2.36
Charges sociales			662 204	702 998		40 794	5.80
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			94 945	124 642		29 697	23.83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			8 760	7 837		923	11.78
Total des Charges d'exploitation (II)			3 555 485	3 246 317		309 168	9.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 917 045	1 327 820		589 225	44.38
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	5 335 308		3 165 388		2 169 920	68.55
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	37 540		173 897		136 357	78.41
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			4 875		4 875	100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	5 372 848		3 344 160		2 028 688	60.66
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 591 085				2 591 085	
Intérêts et charges assimilées (4)	457 433		608 365		150 933	24.81
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	3 048 518		608 365		2 440 152	401.10
2. Résultat financier (V-VI)	2 324 330		2 735 795		411 465	15.04
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	407 285		1 407 974		1 000 689	71.07
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	621 468		71 755		549 713	766.10
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 083		6 402		3 319	51.84
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	624 551		78 157		546 394	699.10
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 800		4 077		6 723	164.91
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			10 183		10 183	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	10 800		14 260		3 460	24.27
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	613 751		63 897		549 855	860.53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 607 126		1 236 603		370 523	29.96
Total des produits (I+III+V+VII)	7 635 839		5 340 814		2 295 025	42.97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 007 676		2 632 339		2 375 337	90.24
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 628 163		2 708 474		80 312	2.97

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

7 152
5 372 696 3 339 136
354 067 538 414

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 64 816 723.52 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 620 000.00 Euros et dégagant un bénéfice de 2 628 162.59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les cautions solidaires et autorisations du Conseil de Surveillance :

- Le 31 Mai 2023, la SA GROUPE CARNIVOR, après autorisation du Conseil de Surveillance, s'est portée caution solidaire au profit du fournisseur SA ENGIE au titre des négociations pour l'énergie 2023, à hauteur de 114 K€ maximum, et ce pendant la durée de validité de la garantie, soit entre le 01/01/2024 et le 30/06/2025.

- Le 08 Septembre 2023, la SA GROUPE CARNIVOR, après autorisation du Conseil de Surveillance, s'est portée caution solidaire au profit de la Société Générale, pour sa filiale la SCI PACA IMMO à hauteur de 480 K€, au titre d'un emprunt finançant l'acquisition Villa PEGOMAS.

Les autorisations sur conventions de prestations de service et sur opérations commerciales :

- Le 04 Avril 2023, à 8 heures :

- La facturation d'honoraires sur prestations de services inférieure à celle prévue initialement à la convention, et ce, dans le but de soutenir sa filiale dans un contexte économique difficile. Les montants facturés en 2022 à la société SARL CARNIVAR a donc été respectivement de 0 K€ H.T. au lieu de 666 K€ H.T.

- La facturation d'honoraires à la société SAS SAPRIMEX pour un montant de 275 K€.

- La facturation d'honoraires complémentaires d'un montant de 1 000 K€, à la SAS SAPRIMEX, dans le cadre de l'accompagnement sur ventes immobilières RDT et cession des titres Abattoirs de Crêts.

- La facturation d'honoraires complémentaires d'un montant de 500 K€, à la SCI PACA IMMO, dans le cadre de l'accompagnement sur ventes immobilières cellule de Gap.

- Le 04 Avril 2023 à 10 heures 30 :

- La ristourne accordée en 2022 sur les loyers par la SCI PACA IMMO à la SARL CARNIVAR pour le site de Vitrolles d'un montant total de 59 K€ H.T.

- La ristourne accordée en 2022 sur les loyers par la SCI PACA IMMO à la SAS SAPRIMEX pour le site de Toulon d'un montant total de 45 K€ H.T.

Actionnariat - Participations :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Le 01 Mars 2023, la SAS TRHEA a pris une participation dans la SAS VIANDES DE LA MARCHE, au capital social de 700 000 €, composé de 20 000 actions, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 721 820 843; et ce, à hauteur de 70%.
- Le 01 Septembre 2023, la SAS TRHEA a pris une participation dans la SAS FERME DU VIVANT, au capital social de 20 000 €, composé de 2 000 actions, immatriculée au RCS de Draguignan sous le numéro 980 832 059 ; et ce, à hauteur de 12,50%. Société constituée le 09/10/2023.
- Le 12 Octobre 2023, la SAS TRHEA a créé la SAS CUIRS DE CARACTERRE, au capital social de 10 000 €, composé de 10 000 actions, immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 979 220 498 ; et ce, à hauteur de 100%.
- Le 13 Octobre 2023, la SA GROUPE CARNIVOR a créé la SCCV AZURA, au capital social de 1 000 €, composé de 1 000 parts, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 980 261 069 ; et ce, à hauteur de 5 %.

Les Conseils de Surveillance statuant sur les rapports trimestriels du directoire :

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 4ème trimestre 2022 du Mardi 03 Janvier 2023, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 05 Janvier 2023.

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 1er trimestre 2023 du Mardi 04 Avril 2023, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 06 Avril 2023.

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 2ème trimestre 2023 du Mardi 01 Aout 2023, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 03 Aout 2023.

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 3ème trimestre 2023 du Mardi 03 Octobre 2023, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 05 Octobre 2023.

Le Conseil de Surveillance examinant les comptes sociaux et les comptes consolidés :

Ce dernier s'est tenu le Jeudi 13 Juillet 2023.

Les autres conventions :

Le 27 Janvier 2023 à 15h30, le Conseil de Surveillance a réexaminé et approuvé les conventions autorisées antérieures à 2022 et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les cautions solidaires et autorisations du Conseil de Surveillance :

- Le 05 Avril 2024, la SA GROUPE CARNIVOR, après autorisation du Conseil de Surveillance, s'est portée caution solidaire à hauteur de 7 200 K€ pour sa filiale la SAS T'RHEA et ses filles, au profit de plusieurs banques dans le cadre d'un contrat syndiqué pour un financement partiel d'investissement.
- Le 08 Mars 2024, la SA GROUPE CARNIVOR, après autorisation du Conseil de Surveillance, s'est portée caution solidaire au profit de la LCL, pour sa filiale la SARL CARNIVAR à hauteur de 250 K€, au titre d'un emprunt finançant un investissement sur le site de NICE.
- Le 23 Avril 2024, la SA GROUPE CARNIVOR, après autorisation du Conseil de Surveillance, s'est portée caution solidaire au profit du CREDIT AGRICOLE, pour sa filiale la SCI BOUSSARD NORD à hauteur de 255 K€ et 950 K€, au titre de deux emprunts finançant l'acquisition immobilière LE PANORAMA.

Les autorisations sur conventions de prestations de service et sur opérations commerciales :

- Le 03 Avril 2024, à 8 heures :
 - La facturation d'honoraires sur prestations de services inférieure à celle prévue initialement à la convention, et ce, dans le but de soutenir sa filiale dans un contexte économique difficile.
Les montants facturés en 2023 à la société SARL CARNIVAR a donc été respectivement de 0 K€ H.T. au lieu de 652 K€ H.T.
Les montants facturés en 2023 à la société SAS SAPRIMEX a donc été respectivement de 0 K€ H.T. au lieu de 289 K€ H.T.
 - La facturation d'honoraires complémentaires d'un montant de 500 K€, à la SCI PACA IMMO, dans le cadre de l'accompagnement sur ventes immobilières cellule de Gap et Castelnaudary.
- Le 03 Avril 2024, à 10 heures 30 :
 - La ristourne accordée en 2023 sur les loyers par la SCI PACA IMMO à la SARL CARNIVAR pour le site de Vitrolles d'un montant total de 63 K€ H.T.
 - La ristourne accordée en 2023 sur les loyers par la SCI PACA IMMO à la SAS SAPRIMEX pour le site de Toulon d'un montant total de 48 K€ H.T.

Les Conseils de Surveillance statuant sur les rapports trimestriels du directoire :

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 4ème trimestre 2023 du Mardi 02 Janvier 2024, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 04 Janvier 2024.

Afin de statuer sur le rapport du Directoire 1er trimestre 2024 du Mardi 02 Avril 2024, le Conseil de Surveillance s'est réuni le Jeudi 04 Avril 2024.

Les autres conventions :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Le 26 Janvier 2024 à 15h30, le Conseil de Surveillance a réexaminé et approuvé les conventions autorisées antérieures à 2023 et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes:

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En matière de traitement des actifs immobilisés, aucune catégorie d'immobilisation n'a été décomposée. Les durées d'amortissement retenues reflètent la durée d'utilisation.

Par ailleurs, conformément à l'article L-12-13, alinéa 3 du Code de Commerce, confirmé par l'avis CU-CNCC N°2000-A, la société fournit les informations relatives aux engagements de retraite et avantages similaires dans le développement de l'annexe. Elle s'abstient de comptabiliser une provision correspondant à ces engagements.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société fait partie en tant que société mère, du groupe d'intégration fiscale constitué des sociétés ABATTOIRS DES CRETS SAS, BOUSSARD NORD SCI, BOUSSARD SUD SCI, CARNIVAR SARL, DE LA CHAPELETTE SCI, COVILIM SAS, DE MONNET SARL, DOMAINE CHAPON SAS, FERME SOLAIRE DU PORCELET SAS, JASTRES SCI, LES ATELIERS SAS, LES BOUCHERIES MERIDIONALES SAS, LES BOUCHERIES PERIGOURDINES SAS, LES TERROIRS SAS, NAJE SARL, PACA IMMO SCI, PACA IMMO CONSTRUCTION SARL, PEDA VIA SAS, SALAISONS DE JASTRES SARL, SAPRIMEX SAS, SEP SAS, SOCIETE D'ABATTAGE DE BRIVE SAS, SOCIETE D'ABATTAGE DE THIVIERS SAS, TERRES DE CRECOLI SAS, TRHEA SAS, VIANDES DE CORREZE SAS et VIANDES DU PERIGORD SAS.

En application des dispositions de l'article 233 A du CGI, la société Groupe Carnivor, tête de groupe, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés. A l'exception de la tête de groupe, les modalités de répartition de l'IS sont telles que les charges et crédits d'impôts ont été comptabilisés dans chaque filiale du groupe comme en l'absence d'intégration : les comptes des sociétés au niveau des résultats et des capitaux propres sont identiques à ceux qu'ils auraient été en l'absence l'intégration.

La procédure contentieuse fiscale frappant la SCI BOUSSARD SUD est toujours en cours. Elle porte sur le contrôle fiscal relatif à la TVA sur la période du 1er Janvier 2014 au 30 Septembre 2016. Au titre de ce contrôle, la somme de 125 K€ a été provisionnée au 31/12/2017 et est maintenue au 31/12/2023.

Concernant le contrôle URSSAF sur les périodes 2012-2013-2014, une procédure est en cours et la direction a jugé que le montant de 135K€ n'avait pas lieu d'être provisionné.

Concernant le contrôle URSSAF sur les périodes 2016-2017-2018, une procédure est en cours et porte sur le montant de 300K€.

Covenants

Dans le cadre d'un contrat de crédits syndiqués, la société TRHEA s'est engagée à respecter des ratios calculés à la date de clôture de chaque exercice, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur la base de ses comptes consolidés annuels, qui portent d'une part, sur le rapport des dettes financières nettes sur l'EBE retraité, et d'autre part, sur le rapport Cash-Flow Libre sur le service de la Dette.

Le ration R1 ne respecte pas les critères de la convention du contrat de crédit (le ratio doit être inférieur à 4.30).

Le ration R2 ne respecte pas les critères de la convention du contrat de crédit

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

(supérieur à 1).

Des négociations du waiver sont en cours avec le pool bancaire.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	177 974		
Installations générales agencements aménagements des constructions	313 840		
Installations générales agencements aménagements divers	592 675		3 215
Matériel de transport	205 199		51 124
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	553 840		8 870
Immobilisations corporelles en cours	3 849		3 513
TOTAL	1 669 403		66 721
Autres participations	41 340 074		50
Prêts, autres immobilisations financières	190 269		242
TOTAL	41 530 343		292
TOTAL GENERAL	43 377 720		67 013

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			177 974	177 974
TOTAL			177 974	177 974
Installations générales agencements aménagements constr.			313 840	313 840
Installations générales agencements aménagements divers			595 889	595 889
Matériel de transport		3 529	252 794	252 794
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			562 710	562 710
Immobilisations corporelles en cours			7 362	7 362
TOTAL		3 529	1 732 595	1 732 595
Autres participations			41 340 124	41 340 124
Prêts, autres immobilisations financières		176 059	14 453	14 453
TOTAL		176 059	41 354 577	41 354 577
TOTAL GENERAL		179 588	43 265 145	43 265 145

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		172 871	4 745		177 616
Installations générales agencements aménagements constr.		273 901	7 911		281 812
Installations générales agencements aménagements divers		507 076	19 104		526 181
Matériel de transport		113 206	36 987	3 529	146 664
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		488 035	26 197		514 232
TOTAL		1 382 219	90 200	3 529	1 468 889
TOTAL GENERAL		1 555 089	94 945	3 529	1 646 505
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		4 745			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		7 911			
Instal.générales agenc.aménag.divers		19 104			
Matériel de transport		36 987			
Matériel de bureau informatique mobilier		287	25 910		
TOTAL		64 290	25 910		
TOTAL GENERAL		69 035	25 910		

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		2 591 085			2 591 085
TOTAL		2 591 085			2 591 085
TOTAL GENERAL		2 591 085			2 591 085
Dont dotations et reprises financières		2 591 085			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	14 453	0	14 453
Autres créances clients	8 364 212	8 364 212	
Personnel et comptes rattachés	37 682	37 682	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 473	22 473	
Taxe sur la valeur ajoutée	192 724	192 724	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 753	2 753	
Groupe et associés	16 709 859	16 709 859	
Débiteurs divers	51 247	51 247	
Charges constatées d'avance	11 962	11 962	
TOTAL	25 407 365	25 392 912	14 453
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	175 969		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 143 895	1 143 895		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 285 279	390 434	894 845	
Fournisseurs et comptes rattachés	863 680	863 680		
Personnel et comptes rattachés	178 812	178 812		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	238 233	238 233		
Impôts sur les bénéfices	97 628	97 628		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 015 012	2 015 012		
Autres impôts taxes et assimilés	25 385	25 385		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	725	725		
Groupe et associés	32 676 549	32 676 549		
Autres dettes	8 692 829	8 692 829		
TOTAL	47 218 028	46 323 183	894 845	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	264 646			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	3.8112	2 352 064			2 352 064

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	177 974	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Mobilier	linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des participations est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de la participation pour l'entreprise. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	679
Total	679

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 980
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 842
Dettes fiscales et sociales	254 477
Autres dettes	611 164
Total	1 002 464

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 962
Total	11 962

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES	1 620 000
Total	1 620 000

Répartition par secteur géographique	Montant
VAR	1 620 000
Total	1 620 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	14
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	11
Total	31

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	3 048 518	5 372 848
Dont entreprises liées	354 067	5 372 696

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(PCG Art. 831-2/18 et Art. 832-12)

	Montant
Résultat de l'exercice	2 628 163
Impôt sur les bénéfices	1 607 126
Résultat avant impôt	1 021 037
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	1 021 037

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 83 250 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 83 250 € (réparti entre @COM.MCP AUDIT 27 750 euros, GODET Pierre 27 750 euros et ACN AUDIT 27 750 euros)
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

NEANT

Engagements financiers**Engagements donnés**

Avals et cautions	33 093 458
Engagements en matière de pensions	214 109
Total (1)	33 307 567
(1) Dont concernant les filiales	21 332 058
(1) Dont concernant les autres entreprises liées	11 261 400

AU TITRE DES EMPRUNTS SOUSCRITS PAR SES FILIALES :**I- DIRECTES : pour un total de capital restant dû au 31/12/2023 de : 15 113 058€**

1- Pour sa filiale la SAS SAPRIMEX, GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire de plusieurs emprunts au profit :

- du CIC Lyonnaise de Banque dont le solde de l'emprunt est de **195 000 euros** au 31.12.2023.
- de la Société Générale dont le solde des emprunts est de **460 890 euros** au 31.12.2023.

2- Pour sa filiale SCI DE LA CHAPELETTE, SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire d'un emprunt au profit :

- de la Société Générale dont le solde de l'emprunt est de **152 687 euros** au 31.12.2023.
- du LCL dont le solde de l'emprunt est de **534 375 euros** au 31.12.2023.

3- Pour sa filiale FERME SOLAIRE DU PORCELET, SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire d'un emprunt au profit :

- de la Société BPI FRANCA (OSEO) dont le solde de l'emprunt est de **341 673 euros** au 31.12.2023.

4- Pour sa filiale la SCI PACA IMMO, la SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire de plusieurs emprunts au profit:

- du CIC Lyonnaise de Banque dont le solde de l'emprunt en cours est de **6 776 555 euros** au 31.12.2023.
- de la Société Générale dont le solde des emprunts en cours est de **1 978 915 euros** au 31.12.2023.
- du Crédit Agricole dont le solde de l'emprunt en cours est de **480 000 euros** au 31.12.2023.

5- Pour sa filiale SRL CHIARA DUE, la SA GROUPE CARNIVOR s'est portée

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

caution solidaire de plusieurs emprunts au profit :

- de BANCA DI PIACENZA dont le solde des emprunts en cours est de **255 325 euros** au 31.12.2023.

6- Pour sa filiale SARL CARNIVAR, la SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire d'un emprunt au profit :

- de CREDIT AGRICOLE dont le solde de l'emprunt en cours est de **327 511 euros** au 31/12/2023.

- de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur dont le solde de l'emprunt est de **513 837 euros** au 31/12/2023.

7- Pour sa filiale SAS TRHEA, la SA GROUPE CARNIVOR s'est portée caution solidaire de plusieurs emprunts au profit :

- de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté dont le solde de l'emprunt en cours est de **1 555 978 euros** au 31/12/2023.

- de la Banque Populaire PACA dont le solde de l'emprunt en cours est de **1 540 312 euros** au 31/12/2023.

II-INDIRECTES : pour un total de capital restant dû au 31/12/2023 de : 10 161 400 €

1- Pour sa filiale, la SA PROVENT-SDPR, filiale de la SAS SAPRIMEX au titre de plusieurs emprunts au profit :

- de BANQUE POPULAIRE DES ALPES dont le solde au 31.12.2023 est de: **14 017 euros.**

- du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE dont le solde au 31.12.2023 est de : **332 815 euros.**

- de la SOCIETE GENERALE dont le solde au 31.12.2023 est de : **2 829 euros.**

2- Pour sa filiale, la SARL DE MONNET LA VILLE, filiale de la SCI PACA IMMO au titre de plusieurs emprunts au profit :

- de CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE dont le solde au 31.12.2023 est de: **592 231 euros.**

3- Pour sa filiale, la SCEA LES TREMBLATS, filiale de la SA PROVENT-SDPR au titre :

- d'emprunts auprès du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE dont le solde au 31.12.2023 est de: **4 287 euros.**

4- Pour sa filiale, ABATTOIRS DES CRETS, filiale de la SAS SAPRIMEX au titre :

- d'emprunts auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST dont le solde au 31.12.2023 est de: **834 290 euros.**

5- Pour sa filiale, CAB, filiale de la SA SAPRIMEX au titre :

- d'emprunts auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST dont le solde au 31.12.2023 est de: **886 190 euros.**

- d'emprunts auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes dont le solde au 31.12.2023 est de : **589 491 euros**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- d'emprunts auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Conté dont le solde au 31.12.2023 est de : **669 445 euros**

6- Pour sa filiale, VIANDES DE BRESSE, filiale de la SA SAPRIMEX au titre :

- d'emprunts auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE EST dont le solde au 31.12.2023 est de : **85 643 euros.**

7- Pour sa filiale, la SAS CLAIREFONTAINE, filiale de la SCI PACA IMMO au titre:

-d'emprunts auprès de la CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR dont le solde au 31/12/2023 est de : **5 582 823 euros.**

8- Pour sa filiale, la SOCIETE D'ABATTAGE DE BRIVES, filiale de la SAS T'RHEA au titre :

- d'un emprunt auprès de la Banque Populaire Rhône Alpes dont le solde au 31/12/2023 est de **567 339 euros.**

Le total des cautionnements au titre d'emprunts s'élève donc à : 25 274 458 euros

AU TITRE DE DECOUVERTS BANCAIRES AUTORISES A SES FILIALES :

I-DIRECTES : pour un total de : 6 219 000€

1- Pour sa filiale la SAS SAPRIMEX :

- auprès de la Société Générale pour **1 000 000 euros** au 31.12.2023.
- auprès de la Caisse d'Epargne pour **1 000 000 euros** au 31.12.2023.
- auprès du Crédit Agricole pour **650 000 euros** au 31.12.2023..
- auprès de Caisse d'Epargne Lease pour **1 119 000 euros** au 31.12.2023.

2- Pour sa filiale la SARL CARNIVAR:

- auprès de la Société Générale pour **1 000 000 euros** au 31.12.2023.
- auprès de la Caisse d'Epargne pour **800 000 euros** au 31.12.2023.
- auprès du Crédit Agricole pour **650 000 euros** au 31.12.2023.

II- INDIRECTES : pour un total de : 1 600 000€

1- Pour sa filiale la SA PROVENT-SDPR, filiale de la SAS SAPRIMEX:

- auprès de la Société Générale pour **500 000 euros** au 31.12.2023.
- auprès du Crédit Agricole des Savoie pour **500 000 euros** au 31.12.2023.
- auprès de la Bnaque Populaire Auvergne Rhone Alpes pour **500 000 euros** au 31.12.2023

2- Pour sa filiale la SAS TSA VIANDES, filiale de la SARL CARNIVAR:

- auprès du Crédit Agricole PACA pour **100 000 euros** au 31.12.2023.

Le total des cautionnements au titre de découverts bancaires s'élève donc à : 7 819 000 euros

Le solde total des cautionnements solidaires au 31.12.2023 est donc de: 33 093

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

458 eurosEngagements reçus**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Compte tenu des versements effectués auprès de ACM vie assurances depuis 2007 qui totalisent la somme de 160 000 €, le total de la réserve disponible pour les engagements de retraite s'élève à 214 109 € qui se détaille comme suit :

- versements: 160 000 €
- cotisation 1,5% : 2 400 €
- intérêts nets: 54 109€

Les droits acquis au 31.12.2023 sont de 283 622€ charges comprises dont cadres 239 540€ et non cadres 57 107€.

Par conséquent, l'engagement au 31.12.2023 est de 214 109 €.

Les droits acquis tiennent compte des paramètres suivants et ont été calculés par notre prestataire la société ACMvie assurance.

- 1/ Le salaire de référence : le salaire mensuel représente 1/12ème du salaire annuel indiqué.
- 2/ Le taux de revalorisation annuel de salaire : le taux de revalorisation utilisé à partir de 2024 est de : 0.50%
- 3/ L'âge de départ en retraite : 64 ans
- 4/ La table de mortalité : la probabilité de décès est déterminée à partir de la table de mortalité réglementaire TF 00-02
- 5/ La probabilité de sortie de l'entreprise : le taux de rotation utilisé est de : 0,19%
- 6/ Le taux de capitalisation nets de frais :
 - * 1,00% dans une première hypothèse
 - * 2,00% dans une deuxième hypothèse
- 7/ Le taux d'actualisation : 3.65%

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	64 048
55 à 59 ans	6 à 10 ans	23 401
45 à 54 ans	11 à 20 ans	97 374
35 à 44 ans	21 à 30 ans	24 869
moins de 35 ans	plus de 30 ans	4 417
Engagement total		214 109

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Hypothèses de calculs retenues

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
GROUPE CARNIVOR	S.A	8 964 246	MAISON DE LA BOUCHERIE 83200 TOULON

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REGUL URSSAF	8 920	
- REGUL FOURNISSEURS	4 581	
- PDT CESSION ELEMENTS ACTIFS IMMOB CORP	3 083	
- FOURNISSEUR RTE POUR THOMINIERE	607 967	
Total	624 551	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES AMENDES FISCALES ET PENALES	465	
- DONS ET LIBERALITES	300	
- SALARIES : RUPTURE CONVENTIONNELLE	4 047	
- REGUL CVAE	2 151	
- REGUL SOCIAL DIVERSES	1 167	
- REGUL SASIE ATTRIBUTION	2 670	
Total	10 800	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
AVANTAGES EN NATURE	9 238
Total	9 238

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	8 964 246	8 964 246	8 964 246	8 964 246	8 964 246
Nbre des actions ordinaires existantes	2 352 064	2 352 064	2 352 064	2 352 064	2 352 064
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 996 739	2 032 333	1 184 585	1 894 904	1 620 000
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	550 456	103 602	2 574 565	1 591 638	3 707 066
Impôts sur les bénéfices	447 251--	650 358--	482 273--	1 236 603--	1 607 126--
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	938 701	730 885	2 970 164	2 708 474	2 628 163
Résultat distribué	1 881 651		1 881 651	1 881 651	1 881 651
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.42	0.32	1.30	1.20	2.26
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.40	0.31	1.26	1.15	1.12
Dividende distribué à chaque action	0.80		0.80	0.80	0.80
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	27	28	28	29	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 193 824	1 236 216	1 359 108	1 523 733	1 487 752
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	523 258	539 824	596 738	702 998	662 204